

TROC & PUCES

Dimanche 23 Mai

LOMENER - PLOEMEUR

Anse du Stole - De 9 h à 19 h

**Entrée
1 €**

**Restauration
sur place**



**Capacité :
90
Exposants**

Tél. 06 64 67 13 13 / Mail : as.guermeur@orange.fr / www.asguermeur.fr

Intermarché
contact

Pour les prix bas,
nous sommes là

Ouvert du Samedi au Vendredi
de 9h à 12h45 et de 14h30 à 19h30
Samedi de 9h30 à 19h30
Dimanche matin de 9h à 12h30

Route du Bois d'Amour - LOMENER

STATION SERVICE
STATION DE LAVAGE

Membre partenaire



OUVERTURE 24h/24

à 2 pas de vos papiers

Tél. 02 97 82 84 11

Bulletin de réservation exposant au verso →

**Bulletin de réservation à renseigner par l'exposant
et à retourner avec un chèque de règlement à l'ordre de :
AS GUERMEUR - 2 route du Pérello - Lomenier - 56270 Plœmeur**

Exposant (cocher impérativement une case)

- Particulier vendant au déballage des objets personnels et usagés pour la première ou deuxième fois cette année
- Association vendant des objets usagés donnés par des particuliers
- Professionnel du commerce ou de la fabrication régulièrement déclaré

Nom : Prénom :

Adresse (n°, voie, code postal, ville) :

Téléphone : Mail :

Immatriculation professionnelle (RCS ou CFE) :

Pièce d'identité (à présenter à l'entrée)

- Carte d'identité Permis de conduire Passeport

Numéro : Délivré le : Par :

Objets exposés :

Emplacement (5 m x 5 m)

Nombre : Montant (nombre d'emplacements x 20 €) :

Je déclare l'exactitude des renseignements et accepte le règlement.

Date : Signature :

Règlement

- L'inscription est effective après accord de la réservation et réception du chèque par l'ASG.
- Le refus de la réservation par l'ASG donne lieu à restitution du chèque.
- Les emplacements sont attribués par l'ASG et donnent droit à un café gratuit par exposant.
- L'ouverture aux exposants débute à 7h et les exposants s'engagent à recevoir le public de 9h à 18h.
- Un seul véhicule est autorisé par emplacement. Il doit être stationné à l'intérieur de l'emplacement.
- Chaque exposant doit nettoyer et quitter son emplacement avant 19h30.
- L'ASG n'assure aucune mise à disposition de matériel, de mobilier et d'énergie.
- L'ASG décline toute responsabilité et indemnisation en cas de dommage, vol, perte ou intempérie.
- L'absence totale ou partielle d'un exposant inscrit ne donne pas lieu à un remboursement.
- En cas d'annulation par l'ASG, les exposants sont intégralement remboursés, sans indemnisation.